

CIAS VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf août, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 26 **Quorum : 14**

Présents : 14

Ayant donné un Pouvoir : 02

Absents : 10

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 16

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Majorité absolue des suffrages exprimés : 09

Secrétaire de séance :

PARAVY Jean-Claude

Date de la convocation :

22/09/2024

14 présents : Mesdames et Messieurs les Administrateurs : ANDRE Valérie, BALITRAND Anne, BOURBON Marie-Christine, CAGNIN Georges, CHAPUIS Agnès, COUDURIER Françoise, FERRARI Myriam, GAUTIN Catherine, JOURDAN Véronique, PARAVY Jean-Claude, REGALLET Paul, REVEL Luc, THIERY Ghislaine, YACONO Céline.

02 Pouvoirs : M. PERSON Philippe à Mme ANDRE Valérie, Mme VERRIER Anne à M. REGALLET Paul.

10 Absents : ARGOUD Yves, BARBOTIN Sonia, BAZIN Janine, CEVOZ-MAMI Christian, HENAUX Raymond, MARTIN François, MARTIN Marie-Ange, MASSIT Emilie, SEVA Jacqueline, WALLE Olivier.

OBJET : Subvention d'investissement

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

-Vu les EPRD 2024,

Les éléments suivants sont rappelés au conseil d'administration :

Le CIAS a sollicité la CC Val Guiers pour l'aider à financer des investissements complémentaires et urgents via une subvention d'équipement.

Lors de sa séance du 23 juillet 2024, le conseil communautaire de la CC Val Guiers a attribué des subventions complémentaires aux CIAS dont 100 000,00 € affectés en section d'investissement.

Il est proposé aux membres du conseil de verser une subvention d'investissement de 100 000,00 € aux budgets annexes, répartie de la façon suivante :

- Budget annexe EHPAD Les Florales : 27 500,00 €
- Budget annexe Résidence Autonomie Les Terrasses : 58 000,00 €
- Budget annexe EHPAD La Quiétude : 3 000,00 €
- Budget annexe Résidence Autonomie Les Loges du Parc : 11 500,00 €



**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 16 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,**

➤ **DECIDE** de verser une subvention d'investissement *maximum* de **100 000,00 €** du Budget principal aux Budgets annexes répartie comme suit :

- Budget annexe EHPAD Les Floralties : 27 500,00 €,
- Budget annexe Résidence Autonomie Les Terrasses : 58 000,00 €,
- Budget annexe EHPAD La Quiétude : 3 000,00 €,
- Budget annexe Résidence Autonomie Les Loges du Parc : 11 500,00 €;

➤ **MANDATE** le Président pour la signature de toutes les opérations nécessaires au versement de ces subventions.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

**Le Président,
Paul REGALLET**

**Le secrétaire de séance
Jean-Claude PARAVY**